

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 14 (1929)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Les Comités directeurs de l'Union, La Direction et le personnel du Bureau Central, La Rédaction du „Messenger Raiffeisen”

adressent aux collaborateurs et aux lecteurs de notre organe, ainsi qu'à tous les membres de nos Caisses de crédit, leurs meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour 1930 !

Idées directrices

Il n'est à vrai dire pas impossible que la Caisse de Crédit Mutuel draine avec le temps certaines économies paysannes qui jusqu'ici étaient confiées à d'autres Caisses locales ou aux succursales des Banques Cantonales dans les localités où il en existe. En l'état actuel des choses, toutefois, on doit admettre qu'une bonne partie des fonds qui seront remis aux Caisses de Crédit et qu'elles feront fructifier sont plutôt des économies paysannes gardées sans emploi dans un bas de laine. D'ailleurs les autres banques ne seront souvent pas fâchées d'être débarrassées d'un travail qui leur occasionne beaucoup d'écritures et d'ennuis sans leur rapporter gros. Ajoutons que seule l'organisation du crédit agricole d'exploitation par localités permettra de remédier aux inconvénients de l'organisation actuelle de l'engagement du bétail et aux abus du commerce du bétail. D'autre part, l'activité des Caisses aura le gros avantage de subvenir à des besoins de crédit auxquels il n'est pas possible de satisfaire par d'autres moyens. Quant aux sommes versées à la Caisse et qui ne trouveraient pas leur emploi sur place, elles rentreraient du moins dans la cir-

culatation générale; elles seraient pour la plupart recueillies en la forme d'obligations qui serviraient à dispenser du crédit hypothécaire. Enfin, constatons que c'est en bonne partie dans les villages retirés et les communes montagnardes que se constituent des Caisses de Crédit Mutuel, c'est-à-dire dans les régions où les autres banques, sachant qu'elles n'y gagneraient pas grand'chose, n'établissent pas volontiers de succursales. En opposant tout ce qui parle soit en faveur des Caisses de Crédit Mutuel, soit contre elles, on peut se convaincre que les quelques atteintes que leur création peut dans certains cas porter à des intérêts établis sont peu de chose en regard des gros avantages qu'elles présentent pour le pays tout entier.

Dr O. HOWALD

Chef de la Division pour l'étude des questions de crédit agricole de l'Union suisse des paysans.

Les tacons

Sous ce titre et sous la signature de «Un vieux comptable», le «Journal Suisse des Commerçants» publie de fort justes réflexions, que nous reproduisons ci-après, afin que les caissiers et les mem-

bres de nos organisations rurales de crédit puissent aussi en faire leur profit:

Le mot «tacon» ne figure pas, croyons-nous, dans le dictionnaire de l'Académie, à moins que ce soit en vieux français inusité ou dans une acception différente de celle que nous lui donnons chez nous. Le plus grand nombre de nos lecteurs romands savent cependant que le mot désigne les morceaux d'étoffes souvent hétéroclytes que nos mères, nos sœurs et nos tantes appliquent sur les coudes de nos vestes, les devants de nos gilets ou le fond de nos pantalons que l'usure ou un accroc a mis à mal. Chez nos amis d'outre-Sarine on appelle cela «Flikken» ou «Bletz», et l'usage en est d'autant plus fréquent que la population y est plus nombreuse.

Mais il est un autre genre de «tacons», que l'on trouve dans l'agriculture, le commerce et l'industrie et que nombre de personnes s'entendent à utiliser avec un art digne d'une meilleure cause: ce sont les «emprunts» renouvelables avec ou sans amortissement...

Les difficultés de l'époque actuelle, le besoin de jouissances mettent bien des gens dans la pénible nécessité d'hypothéquer leurs immeubles, d'engager leur bétail, de se faire ouvrir un crédit en banque. Dès que s'épuise ce crédit que l'on ne peut pas dépasser, on trouve de l'argent sur sa bonne mine, sur sa signature accompagnée ou non de celle d'un ami. C'est alors que commence véritablement le système et l'usage des «tacons», cédules, reconnaissances, billets de change, acceptations avalisées ou non, avec ou sans caution à la clef, se créent, se signent, s'escomptent avec intérêt, commissions et frais divers. Et cela varie de cent à dix mille francs et plus, remboursables à trois, six, neuf et douze mois, et plus, et l'on s'adresse à un, deux, trois prêteurs et plus aussi, en sorte qu'il n'est pas un mois dans l'année qui n'ait une ou deux échéances.

Cette façon d'escompter un avenir qui n'appartient pas à l'homme a des répercussions fâcheuses et même désastreuses parfois sur la marche économique et fi-

nancière d'une entreprise. En effet, à l'échéance il s'agit de trouver l'argent nécessaire pour rembourser cédule, billet ou acceptation, totalement ou partiellement. On a escompté que dès le jour de l'emprunt à celui du remboursement on ferait des affaires et par conséquent un bénéfice suffisant pour faire face à l'échéance et aux dépenses courantes. Ce n'est, hélas ! généralement pas le cas, et dans les conjectures les plus favorables, l'on doit s'estimer heureux si l'on peut rembourser une partie de la dette sans faire attendre par ailleurs ses fournisseurs pour le règlement des achats courants indispensables.

Alors, pour ne pas perdre son crédit que l'on sent chanceler, on renouvelle avec frais à la clef, par quarts, par tiers, par moitié ou même par dixièmes et moins. Tant que l'on n'a affaire qu'à au seul prêteur, cela peut se prolonger quelques années, avec de la prudence; mais si l'on est engagé de plusieurs côtés à la fois, voilà qui ne va plus, car à chaque échéance, il devient nécessaire souvent de faire de nouveaux «trous» ailleurs afin de poser de nouveaux «taccens» sauveurs, tant et si bien que, la guigne aidant, on arrive à posséder après quelques années un habit «financier» où il y a plus de morceaux rapportés que d'étoffe primitive, et un beau jour, c'est le concordat ou la faillite qui vient liquider la situation. Le poète a dit quelque part dans un autre ordre d'idées:

Le flot chasse le flot, et les vagues courroucées
Rejaillissent au loin par les vagues poussées.

C'est l'image, financièrement et économiquement, des dettes renouvelables dont le flot vient périodiquement battre le coffre-fort !

Les comptables, où il y en a, ont beau prévenir que les comptes d'intérêts, de commissions, de frais généraux montent toujours davantage; on est pris dans un engrenage d'où seules une réforme radicale de la manière de travailler et une stricte économie peuvent faire sortir; il suffirait simplement de vouloir, mais l'on ne veut pas ! La peur de se restreindre et un faux honneur mal placé sont ténaces et aveuglent les intéressés.

Lorsque nous parcourons les journaux financiers et autres, nous y trouvons à chaque instant les bilans des établissements de crédit, et nous sommes surpris de constater que les bénéfices de ces maisons qui connaissent la valeur de l'argent, sont élevés. D'où provient une bonne partie de ces bénéfices, sinon de ces frais de renouvellements incessants d'effets de commerce ? Le commerçant qui peut trouver parfois que ces bénéfices sont excessifs devrait être le premier à ne point en être étonné, car c'est

lui et ses collègues, les industriels et les cultivateurs, qui alimentent et augmentent constamment ce compte de bénéfices.

Nous nous garderons bien de mettre en doute l'utilité incontestable et même la nécessité de l'existence des banques; leur rôle est de faire valoir et fructifier leurs fonds propres et ceux que les gens économes et sérieux leur confient, en prêtant à ceux qui ont besoin de crédit; c'est à ceux qui se trouvent ou se mettent dans la pénible nécessité d'y faire appel, de prendre les dispositions nécessaires pour en limiter et en réduire le montant. Plus le commerçant suivra le courant dangereux des emprunts, plus il perdra et plus la banque gagnera.

Il serait inutile de vouloir nier la gravité de la situation ou de considérer celle-ci comme un état transitoire qui peut s'améliorer rapidement. C'est le contraire qui arrive neuf fois sur dix, tellement la pente est fatale. Un seul remède est possible et efficace: une stricte économie d'où serait exclue toute dépense qui n'est pas absolument nécessaire, et cela jusqu'au jour où le bilan indiquera un solde nettement favorable et aisément réalisable.

C'est vers ce but que doivent tendre tous les efforts des malheureux affligés de ce papier en circulation et aussi les comptables, témoins directs ou indirects de ces agissements. C'est pour eux un devoir d'honneur et de conscience de chercher dans la mesure où cela leur est possible, à redresser une situation aussi chancelante qui penche vers l'abîme, car une fois le crédit épuisé, c'est vers la «cavalerie» que se jettent les victimes des emprunts, et l'on sait où cela mène.

Aussi, qui que nous soyons, économisons les petits sous qui peuvent trouver un emploi utile à la caisse d'épargne. C'est par petits sous souvent répétés que les banques constituent leurs bénéfices. Sachons travailler et diriger nos entreprises avec le même soin; nous éviterons ainsi ces emprunts d'autant plus onéreux qu'ils sont plus souvent répétés. Si nous mettions l'équivalent de tous ces frais de renouvellement à un compte spécial, nous verrions avec plaisir, après quelques années, notre pécule s'arrondir au-delà de nos espérances.

Comptables mes amis, n'hésitez pas à porter le scalpel dans cette vilaine plaie ancienne, mais modernement envenimée, et que la cure à laquelle nous allons collaborer ait promptement le résultat que nous désirons. Nous supprimerons ainsi un travail désagréable et nous nous débarrasserons d'un contrôle pénible. En tout cela, le danger pour nous réside

dans le risque que nous courons de perdre notre emploi par suite de la liquidation de l'entreprise qui nous occupe, si elle travaille dans ces conditions désavantageuses. Le commerce en général ne peut que gagner à la suppression ou tout au moins à une diminution importante de ces dettes qui le grèvent dans une si large mesure, car elles sont également un facteur de vie chère, puisqu'elles grèvent les frais généraux des entreprises qui les contractent et les obligent ainsi à prélever un pourcentage de bénéfices plus élevé dont le consommateur fait les frais.

Ce que nous en disons est le résultat d'observations faites pendant de longues années, et nous désirerions sincèrement que les expériences de ceux qui nous ont précédé profitent à ceux qui entrent maintenant dans la lice. C'est un service à leur rendre que de les prévenir.

Une élection au Conseil Fédéral

Nous sommes heureux de saluer ici l'élection au Conseil fédéral de M. Rud. Minger, conseiller national bernois. Le nouvel élu est un agriculteur praticien, il est attaché de tout cœur à la cause paysanne et ses sympathies à l'égard de nos Caisses de Crédit Raiffeisen sont notables. Chaque Raiffeiseniste a encore en mémoire la belle allocution qu'il prononça au congrès jubilaire de l'Union à St-Gall, alors qu'en sa qualité de président du Conseil National il apporta le salut des hautes autorités fédérales, en rendant hommage aux vertus de simplicité, d'amour du prochain et de dévouement que professent les Caisses Raiffeisen Suisses.

Nous prions M. le conseiller fédéral Minger, de bien vouloir agréer nos très sincères félicitations et nos meilleurs vœux pour son activité future.

Nouvelles des Fédérations cantonales

Fédération Vaudoise

Pour intéresser la population au développement des Caisses Raiffeisen et pour permettre aux administrateurs de ces dernières de bénéficier des enseignements utiles qui peuvent se recueillir dans une réunion où sont exposées et discutées des questions intéressant ces organisations rurales de crédit, la Fédération Vaudoise des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen) a pris l'initiative d'organiser des conférences régionales.

La première de ces conférences, destinée aux Caisses de Donneloye, Molondin, Thierrens et Yvonand a eu lieu à

Molondin, le 25 novembre 1929. Une trentaine de membres des organes dirigeants de ces Caisses y assistaient. Molondin était certes bien choisi pour l'inauguration de cette série de conférences, car les Caisses précitées de la région figurent parmi les plus importantes et les plus actives du canton. Au 31 décembre dernier, elles groupaient en effet à elles seules 485 sociétaires; le chiffre total de leur bilan ascendait à fr. 2,8 millions, en chiffre rond, et leurs réserves atteignaient fr. 79,302,80.

La réunion a remporté un plein succès. Après un cordial souhait de bienvenue aux participants, M. A. Golay, président de la Fédération Vaudoise a présenté un très intéressant exposé sur « L'idée de la coopération dans le domaine du crédit rural ». Le conférencier a particulièrement mis en relief l'idée et les principes énoncés par le grand philanthrope Raiffeisen, et a fait ressortir leur valeur éthique et morale. M. Heuberger, secrétaire de l'Association Suisse des Caisses Raiffeisen a tracé le programme d'activité de la Caisse de Crédit Mutuel et a fait ressortir tous les avantages qu'elle peut offrir à ceux qui savent faire emploi de ses services. M. H. Serex, réviseur de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel a développé ensuite diverses questions courantes qui peuvent se présenter dans l'administration d'une Caisse locale de crédit, et a introduit une discussion générale qui a été très nourrie et qui a donné l'occasion aux participants de se communiquer utilement leurs expériences faites et d'émettre de très intéressantes suggestions.

La première de ces réunions régionales a remporté un plein succès et les participants ont été unanimes à demander que cette initiative soit renouvelée à l'occasion.

Nouvelles des Sections

OLLON (Vaud).

Le 8 décembre s'est tenue la séance du renouvellement triennal des organes de la Caisse de Crédit Mutuel d'Ollon, laquelle compte actuellement plus de 270 membres. Au 31 décembre 1928, son bilan était de fr. 717,238,65.

Le Comité de direction sortant de charge a été réélu. Il est composé de MM. Samuel Perrier, président; Henri Bercier et Edmond Curchod, membres. Le Conseil de surveillance est aussi réélu dans sa teneur précédente, sauf que M. Alexis Moret, aux Fontaines, remplace M. Henri Morlet-Vurlod, à Antagnès, démissionnaire pour cause de maladie; le Conseil est présidé par M. Ch.

Demartin, syndic et député. Le caissier, M. Albert Mérinat, continuera à gérer les fonds de la société.

Les opérations administratives liquidées, M. A. Golay, à Molondin, président de la Fédération Vaudoise et membre du Comité Central Suisse, a donné une très intéressante causerie, pour l'instruction et l'agrément des membres présents.

AVRY-DEVANT-PONT (Fribourg).

La grande paroisse d'Avry-devant-Pont vient de se doter d'une Caisse Raiffeisen. Les excellents éléments que comptent les quatre communes qui forment la paroisse rendaient on ne peut plus facile l'établissement d'une Caisse de Crédit Mutuel.

Le 1^{er} décembre, un groupe nombreux de citoyens, répondant à l'appel de M. l'abbé Bovet, curé de la paroisse, vinrent suivre avec un vif intérêt, dans la grande salle du Lion d'Or, la conférence de M. le curé Raemy, de Morlon, l'infatigable pionnier du mouvement Raiffeiseniste en terre fribourgeoise. Le président de la Fédération Fribourgeoise des Caisses Raiffeisen a fait l'exposé des avantages économiques et moraux de l'institution et de son fonctionnement, et a montré comment ces Caisses coopératives d'épargne et de prêts retiennent sur place l'argent produit par la terre, le mettent à la portée immédiate de ceux qui en ont besoin, aiguillonnent le sentiment de la solidarité locale, l'esprit d'économie et d'amour-propre des intéressés, et sont ainsi un élément très actif de moralisation et de progrès économique. Les excellentes raisons développées par M. Raemy, et les encouragements de M. le chapelain Berset, qui pendant vingt et un ans a géré la Caisse du Pâquier, ont été vivement applaudis. La Caisse Raiffeisen d'Avry a été fondée séance tenante, avec une cinquantaine d'adhésions.

Les Comités ont été constitués, et M. le chapelain Berset assurera les fonctions de caissier avec toute la compétence et le dévouement qu'il a déployés déjà au service de la Caisse du Pâquier.

A propos de tabelles d'intérêts

Dans le numéro 4 d'avril dernier du « Messenger », nous avons déjà mis en garde nos Caisses contre certains représentants de commerce de tous genres qui se déversent actuellement dans les campagnes et qui frappent principalement à la porte de MM. les caissiers pour chercher à vendre leurs produits.

C'est ainsi que le voyageur d'une maison d'édition de Berne continue à se pré-

senter auprès des Caisses, en offrant des barèmes pour le calcul des intérêts au prix de fr. 40.— !! Comme c'est sans doute fort difficile pour lui de placer cet article auprès de nos Caisses, étant donné que ces dernières peuvent se procurer à l'Union des barèmes suffisants pour le prix de fr. 12.— seulement, le voyageur en question ne trouve rien de mieux alors que de dire que ces barèmes sont... faux ! Il est tellement pressé à voir la paille dans l'œil de son prochain qu'il n'aperçoit pas la poutre qui est dans le sien... En effet, d'après sa tabelle, nous pouvons constater aussi par exemple que fr. 100 de capital rapportent au 5 pour cent pendant 360 jours 4 fr. d'intérêts !

S'il y a eu effectivement quelques erreurs typographiques lors de l'impression initiale des tabelles Wehrli, elles ont été régulièrement rectifiées après coup.

Boîte aux lettres

à Monsieur L. à N. — Vous nous dites que les banques de votre chef-lieu de district menacent de prononcer le boycott contre les journaux locaux qui se permettraient encore de publier des articles concernant les Caisses Raiffeisen ?

Fort caractéristique pour les banques de qui elle émane, cette menace ne saurait être prise au tragique. C'est le geste du bretteur qui se fend entièrement pour essayer de porter sournoisement un coup mortel et qui pour cela se découvre complètement et montre son côté faible à l'adversaire. Les gens qui ne sont pas capables de supporter une loyale concurrence ne sont guère à craindre !

Ce geste ne représente-t-il pas au contraire, de la part des banques en question, une reconnaissance éclatante de la vitalité de nos organisations de crédit ? C'est donc en somme une réclame gratuite bienvenue pour les Caisses de votre district ! La campagne menée depuis plus de 30 ans déjà contre nos Caisses par certaines banques n'a eu effectivement pour résultat que de faire connaître nos organisations et de les rendre populaires. Au premier rang des établissements financiers, qui prédisaient, avec le plus d'acharnement, la ruine prochaine et certaine de nos organisations ont figuré souvent — oh ironie — les établissements qui ont disparu au cours des années après des faillites retentissantes. Que nos Caisses continuent à accomplir sans grand bruit leur œuvre bienfaisante dans nos villages. En comparant les taux appliqués et les avantages offerts, notre population rurale se rendra bien compte au

cours des années quelles sont les institutions qui travaillent sincèrement dans l'intérêt bien entendu des agriculteurs obérés.

A Monsieur B., à C. — Vous nous écrivez que la presse de votre canton a reproduit un article intitulé: «Crédit Agricole Mutuel», dans lequel il est dit que l'Union Suisse fournit des capitaux aux agriculteurs au taux de 5 1/2 ou 5 3/4 % !

Etant donné sa forme et les circonstances dans lesquelles elle a eu lieu, cette publication avait certainement un caractère tendancieux, qui n'a échappé à personne. Ce caractère tendancieux et diffamatoire est encore plus particulièrement manifeste pour celui qui sait que l'informateur de la presse connaissait pertinemment les conditions exactes d'intérêts que la Caisse Centrale applique à ses Caisses affiliées à côté de multiples avantages de diverses natures. Nous lisons du reste dans les journaux de ce jour un entre-filet de votre Fédération Cantonale qui a tenu, spontanément, à mettre la chose au point.

A Monsieur T., à S. — Vous nous demandez si votre Caisse a le droit, en cas de faillite d'un débiteur, de porter le montant de la part d'affaires de ce dernier en déduction de sa dette à la Caisse ?

Oui, vous avez toujours la faculté d'utiliser le montant de la part sociale d'un débiteur pour compenser une créance quelconque que vous pouvez posséder contre lui. (Voir Code fédéral des obligations, article 123 et Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, article 213).

Pratiquement, en cas de faillite, la Caisse doit intervenir pour sa créance, et annoncer également à cette occasion le droit de compensation (tout comme on le fait pour un nantissement ordinaire) sur la part d'affaires.

Communications du Bureau de l'Union

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons encore aux organes directeurs des Caisses affiliées que conformément à l'article 12 des statuts, les comptes et le bilan annuel doivent être déposés à l'Union, accompagnés de tous les extraits justificatifs, pour le 31 MARS, au plus tard. Pour les Caisses des cantons du Valais, Fribourg, Grisons et Argovie, où l'Union fonctionne comme instance officielle de révision, ce délai est limité au 15 MARS, afin de permettre la présentation du rapport spécial aux Gouvernements cantonaux respectifs.

La remise des comptes doit s'effectuer après le contrôle et l'approbation des deux Conseils, mais avant la présentation à l'assemblée générale. Nous rappelons encore que l'Union ne procède à cette occasion qu'à un examen purement formel en prenant les notes utiles pour la table-statique, et qu'en conséquence les Comités sont tenus de vérifier si les chiffres portés au bilan correspondent bien avec les données des journaux de caisse et des grands livres.

Encaisse au 31 décembre

Afin d'éviter une circulation monétaire exagérée pendant les derniers jours de l'année et pour répondre à un désir exprimé par la Banque Nationale Suisse, nous invitons MM. les caissiers à ne pas garder des sommes importantes en caisse pour la fin de l'année.

Pour permettre aux Caisses de répondre facilement à ce désir, la Caisse Centrale comptabilisera encore sur compte ancien, tous les envois expédiés à son adresse jusqu'au 31 décembre, ceci même si les plis ne lui parviennent que les premiers jours de janvier.

Nous rappelons également à MM. les caissiers et présidents, que le journal de caisse doit être arrêté le 31 décembre, au soir, et que l'état de caisse doit être établi à ce moment. Tous les versements et prélèvements qui s'effectuent après le 31 décembre doivent absolument être comptabilisés sur compte nouveau (1930).

Etablissement du compte de profits et pertes (Extrait IV)

Etant donné que le système d'effectuer les «extournes», préconisé par le précis de comptabilité manque de clarté et occasionne souvent des erreurs, nous conseillons vivement à MM. les caissiers d'adopter un nouveau procédé qui consiste simplement à ne plus faire figurer ces «extournes» dans le compte de profits et pertes initial (col. 3 et 6), comme c'était le cas jusqu'à maintenant, mais à en tenir simplement compte lors du calcul du résultat de l'exercice.

La comptabilisation des «extournes» présentant souvent des difficultés, nous relevons encore en détail, spécialement à l'usage des Caisses qui bouclent leurs comptes pour la seconde fois, la règle générale qui doit être appliquée dans le cas particulier.

Les chiffres figurant comme actifs au bilan, au 31 décembre 1928, sous la rubrique de «Profits et Pertes» doivent être portés en 1929, comme passifs, lors du calcul du résultat de l'exercice sur l'extrait IV.

De même, ce qui figure comme passif au bilan de 1928, sous la rubrique de «Profits et Pertes» doit également, en vertu du même principe, être porté en compte, en 1929, comme actif, lors du calcul du résultat de l'exercice sur l'extrait IV.

De ce fait le calcul du résultat de l'exercice 1929 s'effectuera simplement sur la base de l'exemple suivant:

Calcul du résultat de l'exercice:

Recettes col. 2	Frs. 17,439.40
Actifs col. 3	» 2,984.—
Extournes des passifs du bilan 1928 (rubrique 5 du bilan 1928)	» 1,570.—
	Frs. 21,993.40
Dépenses col. 5	Frs. 15,984.10
Passifs col. 6	» 1,710.—
Extourne des actifs du bilan 1928 (rubrique 5 du bilan 1928)	» 3,160.—
Bénéfice	» 1,139.30
	Frs. 21,993.40

Le montant de l'inventaire est à faire figurer pour son *chiffre net* (donc après déduction des amortissements éventuels) dans la colonne 3. On fera simplement mention de l'amortissement effectué, à titre documentaire, dans la rubrique réservée pour le texte.

Tenue des journaux de caisse pendant la période de clôture

Nous avons vu plus haut que toutes les opérations qui intervenaient dès le 1^{er} janvier étaient à comptabiliser sur compte nouveau. On réservera en conséquence, à la fin de l'année, une demi-page ou une page entière pour les opérations régulières de clôture (capitalisation des intérêts d'après les extraits, etc.), et l'on recommencera immédiatement, sur la page suivante, en laissant une seule ligne pour le report des soldes, la comptabilisation régulière de toutes les opérations qui interviennent durant le nouvel exercice. Le journal de caisse doit être tenu constamment à jour.

Service des fournitures de l'Union

Nous avons en dépôt permanent à la disposition des Caisses, des sceaux en caoutchouc «intérêts capitalisés» et «solde à nouveau».

Notre dépôt de matériel vient également de s'enrichir encore de plaques-enseignes en émail, format 11/25 cm., du modèle suivant:

Caisse de Crédit Mutuel
(Raiffeisen)

Editeur responsable:

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall.

Imprimerie A. BOVARD-GIDDEY